

ANNEE 2025

**SEANCE PUBLIQUE
DU 28 AVRIL 2025**

Délibération n°

2025029

Date de convocation : 23/04/2025

Date d'affichage : 30/04/2025

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 19
Pouvoirs : 4
Nombre de votants : 23

Vote :
Pour : 23
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le

ID : 064-216401000-20250428-2025029-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, située à la mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 avril 2025, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présent (e)s : M. Michel LAHORGUE, Maire & MM Yannick BASSIER, Frédéric ETCHEGARAY, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Christian GARRIGUES, Jean-Baptiste HALTY, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Mikel AMILIBIA.

Mmes Valérie RÉCART, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie GRABET DIT BOUCHET, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Laure TREMOUILLE, Nathalie HARAN, Céline FAYS.

Absent (e)s excusé (e)s : Emmanuelle DALLET (pouvoir à Mme Récart).
Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à M. Perrier), Philippe ENSALES (pouvoir à Mme Etchart), Maud BARRAL (pouvoir à M. Bassier).

Secrétaire de séance : Marie GRABET dit BOUCHET

OJ n°1 : Création d'un emploi d'agent administratif polyvalent non permanent (catégorie hiérarchique C)

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint délégué aux Ressources Humaines

Le Maire propose au Conseil municipal, la création d'un emploi non permanent d'agent administratif polyvalent à temps complet pour assurer des missions d'accueil physique et téléphonique, de suivi des dossiers relatifs aux affaires générales, à l'urbanisme, aux demandes d'arrêtés de voirie, ainsi que de tenir à jour les supports d'information de la commune.

L'emploi serait créé pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté d'un traitement afférent à un indice majoré compris entre 366 et 478.

En outre, la rémunération comprendrait, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux par délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2022.

Après avoir entendu l'adjoint au Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DÉCIDE :

- la création à compter du 1^{er} juillet 2025 d'un emploi non permanent à temps complet d'agent administratif polyvalent,
- que cet emploi sera doté d'un traitement afférent à un indice majoré compris entre 366 et 478,

AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe,

ADOpte l'ensemble des propositions énoncées,

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Fait à Bassussarry, le 28 avril 2025.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

